

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20250317_4

OBJET : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 05/03/2025

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLOU ; Jean-Luc TIXIER ; M. Florian CHANET ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Damien PETIT qui a donné procuration à Monsieur Saïd MOURTADA.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Il présente les zones identifiées ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une réunion d'information publique le 25 novembre 2024 à Bas-et-Lezat ;
- Mise à disposition d'un dossier de consultation comprenant les cartographies des ZAER et d'un recueil de propositions aux heures d'ouverture de la mairie sur la période du 9 décembre 2024 au 12 janvier 2025.

Le bilan de la concertation fait état que sur la période de mise à disposition du dossier de consultation en mairie, deux personnes en ont pris connaissance. Finalement, aucune observation n'a été recueillie dans le recueil de propositions accompagnant le dossier.

Le tableau suivant récapitule les zones proposées par filière d'énergie :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Bois-énergie	4	Ensemble des zones urbaines
Réseau de chaleur	0	-
Géothermie	4	Ensemble des zones urbaines
Solaire photovoltaïque et thermique - toiture	4	Ensemble des zones urbaines
Photovoltaïque - ombrière	2	2 parkings de surface > 500m2
Photovoltaïque - sol	1	Terrain enherbé
Eolien	0	-
Hydroélectricité	0	-
Méthanisation	1	Zones sans enjeux environnementaux, patrimoniaux, techniques et à plus de 500 m des habitations

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le



ID : 063-216302406-20250317-DCM20250317_4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le détail de toutes les ZAER définies est consultable en mairie (identifiant de la zone, filière, vue aérienne de la zone).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✧ définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Montpensier les zones figurant dans le tableau présenté, détaillées dans un document consultable en mairie (identifiant de la zone, filière, vue aérienne de la zone) ;
- ✧ valide la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Hélène HARGITAI, sous-préfète d'Issoire, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la communauté de communes Plaine Limagne ;
- ✧ délègue les droits de dépôt des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune sur la plateforme cartographique de l'Etat à la communauté de communes Plaine Limagne ;
- ✧ valide le principe de l'intégration de ces zones dans le PLUi-H de la communauté de communes Plaine Limagne en cours d'élaboration dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 19 mars 2025

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX